CESER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Relevé des AVIS

Séance plénière du **28/2/2019**

sommaire

Grand débat national 3
Propos introductif du président 3
Préambule du CESER de France 5
Contribution du CESER BFC 7
Déclarations 14

Guide de production 22

propos introductif **du président**

Nous avons décidé d'organiser une réunion plénière ce jour afin d'examiner le projet de contribution de notre assemblée de Bourgogne-Franche-Comté au Grand débat national. Le Président de la République nous a officiellement sollicités et je considère que c'est la reconnaissance de nos assemblées et de l'authenticité de leur rôle.
Dans la perspective d'une lisibilité des apports des Conseils économiques, sociaux et environnementaux, une démarche conjointe a été conduite par le CESE et l'association des CESER de France, non pas dans une tutelle du premier sur les seconds mais bien dans une complémentarité : au CESE la prise en considération de données nationales et globales, aux CESER l'apport de l'éclairage territorial.
C'est pourquoi, CESER de France a tenu à des contributions de chaque CESER, forcément condensées si elles veulent être prises en compte au plus haut niveau. Et nous nous sommes entendus pour nous appuyer sur le corpus de nos recommandations les plus précises venant en écho aux 4 thèmes décidés par le gouvernement pour cadrer le débat national.
En chapeau de ces contributions de tous les CESER de métropole et d'outre-mer, viendra un préambule de CESER de France, destiné à affirmer le rôle de nos CESER en région et à les positionner acteurs essentiels d'une démocratie apaisée, interlocuteurs incontournables des débats en région et garants indispensables de l'intérêt des territoires.

• La démarche de notre CESER
C'est donc le travail qui a été conduit en BFC et qui fait l'objet du présent document. Les commissions s'y sont penchées, dans un temps certes compté, mais qui nous est imposé.
Conformément à mon propos du 10 décembre intervenu au terme de vos différentes expressions, cette consultation du gouvernement nous oblige, en tant que société civile régionale. Voilà pourquoi il était évident que nous devions contribuer ; je l'ai proposé au Bureau en ces termes et il a validé notre démarche à l'unanimité le 18 janvier dernier.

• **De légitimes interrogations : pouvons-nous être pleinement satisfaits du grand débat actuellement organisé ?**
Je ne jugerai pas de son opportunité : comme je l'ai dit tout à l'heure : en tant que CESER, nous ne pouvions pas rester sans voix face à la question posée à nos assemblées.

Mais nous sommes conscients que :
- **Ce grand débat n'est pas une fin en soi** et, à titre individuel ou collectif, nous restons en attente des suites qui pourront lui être données.
- Nous savons également **qu'il n'y a pas de solution miracle**. La complexité et l'interdépendance des sujets n'autorise aucun raccourci simplificateur sur le mode : "il faudrait", ou "il n'y a qu'à" ou encore "on l'a déjà dit"...
- Nous savons également que pour opérer de durables changements de fond, **il faut du temps**. Or, c'est une notion absente de la plupart des considérations et des décisions du monde actuel. La dictature du court terme tord les analyses, conduit à ignorer des éléments clé dans les problématiques, impose des décisions souvent trop rapides et conduit à un effet boomerang violent qui remet en cause les choix, destabilisant ainsi les décideurs et les citoyens, voire notre démocratie si nous n'y prenons pas garde.
- **Le CESER est l'assemblée du temps long ;** cela ne signifie pas qu'il doit prendre confortablement son temps pour produire ses réflexions ; cela veut dire qu'il a vocation à voir plus loin, à identifier les paramètres porteurs de changements profonds, à sensibiliser les décideurs et à produire les propositions destinées à préparer ces évolutions, voire à les parer si elles ne nous paraissent pas souhaitables pour le bien-être de nos concitoyens ou l'avenir de notre planète.
- Pour autant, notre CESER doit-il rester silencieux devant **l'actualité** ? Évidemment non, tout en sachant conserver la hauteur de vue nécessaire, prenant ancrage dans nos propres travaux élaborés collectivement, dans le souci du bien commun.

- Le CESER est aussi une **assemblée opiniâtre** : une fois nos recommandations proposées nous ne pouvons en aucun cas considérer qu'elles s'imposent ! Pourquoi ? D'abord parce que nous sommes une assemblée consultative et, au risque de vous paraître provocateur : c'est une chance inouïe. Car cela nous donne une grande liberté dont les seules limites sont celles que nous nous imposons nous-mêmes pour produire de manière pertinente et apporter une réelle valeur ajoutée.
- Et puis, **sachons rester modestes** : le parlement français, le parlement européen, nos propres organismes et organisations font souvent le constat d'une même impuissance : "on ne nous écoute pas assez".
…Faut-il pour autant baisser les bras et se dire que l'on ne sert à rien ? Évidemment non ! Sinon, tous autant que nous sommes, représentants des précieux – et contestés – corps intermédiaires, nous n'avons plus qu'à fermer boutique ou quitter le navire. Et qu'adviendra-t-il alors des causes pour lesquelles nous œuvrons ?
- Au contraire, avec la même opiniâtreté, nous devons **affirmer, réaffirmer nos analyses et nos propositions, sans relâche, faisant confiance à nous-mêmes, et à ceux qui doivent nous écouter :** nous n'avons pas le choix. La mission est noble, humble et ambitieuse à la fois, comme je l'ai souvent dit.

• **Une reconnaissance, cela ne se décrète pas, cela se conquiert. Et la singularité du CESER c'est de devoir se battre chaque jour pour ce faire.**
Alors j'entends les envies de réussite, d'écoute par les décideurs, l'impatience parfois devant des décisions qui nous semblent tarder.
Mais il ne faut pas que cette impatience déforme la réalité : **j'affirme, mes chers collègues, que nous sommes souvent entendus.** Nous disposons de nombreuses preuves que - l'Exécutif notamment - auprès duquel nous avons mission de conseil et d'éclairage, prend en compte nos recommandations.
Est-ce que cela vient assez vite ? Sans doute pas assez. Rappelons-nous toutefois que le temps du politique n'est pas le même que le nôtre ; et si nous le trouvons parfois trop long, sachons rappeler nos préconisations. C'est tout le sens du rôle des référents thématiques qui sont les gardiens de la mémoire de nos avis antérieurs, pour les rappeler dans nos avis.
Mais je veux également redire que nous devons nous battre pour faire connaître notre assemblée et ses travaux. **J'affirme et je réaffirme que le premier ambassadeur du CESER, c'est la conseillère et le conseiller lui-même.** Et c'est bien pour cela que, dans notre projet, nous avons pris unanimement des engagements pour notre propre fonctionnement, au service de la conduite de notre projet.

Et pour conclure ce propos introductif, je tiens à rappeler les enjeux pour notre CESER :
- Traduire nos engagements en actions concrètes pour créer du lien avec les territoires et leurs habitants : c'est le CESER **"hors les murs"** que nous construisons en allant sur le terrain à la rencontre des acteurs locaux, de ceux qui agissent, tant politiques que citoyens.
- **Formuler des recommandations toujours plus argumentées, plus opérationnelles.**
- **Organiser nos relations avec le Conseil régional** afin d'assurer un suivi de nos préconisations. C'est l'objet d'un projet de "charte" ou de "convention" qui sera prochainement élaboré.

- Et j'ajouterai aujourd'hui : **faire la preuve par l'exemple**. Et sur le point précis de la prise en compte de nos recommandations, je vais demander au secrétariat général que l'on expertise quelques unes d'entre elles rapidement afin de prouver, si besoin était, que nous sommes entendus. Cela mettra un terme à une auto-flagellation qui m'apparaît de mauvais aloi et pour tout dire, mortifère.

- Nous avons indéniablement des **marges de progression** : tant mieux ! Retroussons-nous les manches par conséquent et ne reportons pas la faute sur les autres ! Commençons à interroger nos propres pratiques : cela me paraît le plus efficace.

C'est la raison pour laquelle :
- dans la droite ligne du projet que j'ai souhaité pour notre assemblée et que nous avons adopté à l'unanimité en octobre dernier,
- en cohérence également avec la démarche engagée par le CESE et CESER de France consistant à saisir l'opportunité de la réforme institutionnelle pour renforcer nos institutions, CESE et CESER, j'ai proposé à notre Bureau réuni hier d'engager au sein de notre CESER, après le 12 mars, une réflexion sur les conditions d'amélioration de notre visibilité et de notre lisibilité. Le Bureau a validé cette proposition à l'unanimité.
- Ouvrons par conséquent ce chantier porteur de riches perspectives : **faire cohésion entre nous et, produire tous ensemble au seul bénéfice d'un CESER qui agit pour le bien-être de nos concitoyens et de nos territoires.**

Dominique ROY
Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Contribution du CESER de France au Grand débat national

Introduction

Dans une République moderne et décentralisée, les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, créés par la loi du 05 juillet 1972, constituent la deuxième assemblée régionale. Ils regroupent tous les acteurs de l'économie, du social, de l'environnement, de la culture, de la solidarité, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation, de la santé, du secteur des familles, des parents d'élèves, des organisations de jeunesse et des retraités.

En ce sens, ils sont les acteurs de la démocratie apaisée.

Par leur sens du débat, les CESER établissent des diagnostics pointus afin de formuler des propositions à l'attention des Régions et de l'Etat.

Par leurs représentants de tous les territoires, les CESER sont depuis longtemps sensibilisés aux questions liées à la cohésion économique et sociale en milieu urbain comme en milieu rural.

Ils connaissent l'enjeu majeur que constitue la valeur travail, la nécessité de préserver ou de recréer une économie dynamique facteur d'emplois et l'accès à des services publics de qualité.

Ils pratiquent le dialogue dans les territoires, dans les bassins d'emploi, les bassins de vie pour organiser des rencontres territoriales au plus près des habitants.

Assemblée des représentants de la société civile organisée, ils sont les interlocuteurs privilégiés des élus régionaux et de l'ensemble des représentants de la République sur leur territoire.

Indispensables au dialogue avec la société civile et à l'appréhension de la diversité et de la complexité de sa composition, ils sont les acteurs indispensables de la démocratie territoriale.

Assemblée d'échange et d'élaboration de rapports, en phase avec les besoins des territoires et des habitants, les CESER de métropole et d'outre-mer ont régulièrement informé leurs interlocuteurs des fractures qui se vivent sur leur territoire.

Les CESER, forts de plus de 2000 membres (2018), s'appuient sur un immense réseau irriguant les territoires qui constitue aujourd'hui dans les régions la représentation la plus exhaustive de la société.

C'est donc pour affirmer le rôle en région que jouent les CESER qu'ils ont décidé d'apporter leurs contributions au débat national proposé par le Président de la République et le gouvernement.

(Les CESER se sont donc engagés dans le débat).

Pour rédiger leur contribution, ils ont mis en perspective leurs travaux antérieurs, participé à des débats territoriaux, auditionné des acteurs locaux.

La France est une République et une démocratie. Les élus qui la représentent tiennent leur légitimité du suffrage universel. La liberté d'opinion est garantie par la Constitution et la Déclaration des Droits de l'Homme.

À ce titre, rien ne justifie la violence, le non-respect des personnes et des biens.

Notre contribution se situe par conséquent dans le cadre et le respect des institutions de la République et de ses valeurs.

Le débat proposé par le Président de la République nous amène à rappeler nos propositions tant sur les thèmes retenus pour le débat que sur les problèmes déterminants pour notre pays, à savoir la lutte et la mobilisation de toutes et tous dans les villes, les quartiers et les territoires ruraux pour résorber le chômage mais aussi en faveur de la création de richesses, d'un développement durable et partagé dans les bassins d'emplois.

Le deuxième aspect concerne la volonté de dialogue. Les participants aux très nombreux débats ont démontré par leur présence, par leurs comportements, par leurs analyses et propositions, combien ils sont attachés au dialogue, au débat, bref, à la démocratie. Mais ces débats révèlent également autre chose, une somme de pensées individuelles ne constitue pas une pensée collective, ne fait pas société. La démocratie ne peut pas, ne doit pas se résumer en une confrontation directe entre le citoyen et le politique. Pour faire société, pour permettre aux citoyens d'adhérer à une démarche collective, il est nécessaire de remettre au cœur du processus démocratique, les corps intermédiaires, dans leurs diversités, leurs différences, par conséquent, leurs richesses.

Le rôle de la puissance publique est de favoriser une action collective et fédératrice, source de croissance et de mieux être au cœur de chaque territoire.

Pouvoir vivre de son travail, de ses revenus, donner à la jeunesse les outils de son avenir, permettre à chacun, quel que soit son âge, de réaliser des projets, doit être la préoccupation de tous ceux qui exercent une responsabilité.

Force de proposition, assemblées de l'expression de la société civile organisée, assemblées consultatives aux côtés des élus et des institutions de la République, au service des territoires et de leurs habitants, les CESER des régions de France s'affirment en acteurs essentiels d'une démocratie apaisée. Ils sont les interlocuteurs incontournables des débats en région, et garants indispensables de l'intérêt des territoires dans le cadre du Grand débat national comme de l'ensemble des contributions et avis qu'ils peuvent émettre et publier.

Malgré les délais contraints, les CESER de France avancent des propositions. Ils devront être les assemblées de référence pour l'État comme pour la Région, donc à ce titre être saisis par eux sur tous les grands chantiers.

Contribution du CESER Bourgogne-Franche-Comté au Grand Débat National

Cadrage

À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement a engagé un Grand Débat National permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français. Ce débat est organisé autour de 4 grands thèmes :

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'Etat et des services publics

Le gouvernement a demandé que le CESE de la République et les CESER soient parties prenantes du débat : *« Dans le cadre de ce débat, le Conseil économique, social et environnemental et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux seront saisis à la fois pour être réceptacles d'un certain nombre de ces débats et formuler des propositions sur les thématiques retenues. » (Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 12 décembre 2018*)

Les présidents des CESER et le président du CESE ont élaboré et mis en place conjointement une démarche concertée :

- Chaque CESER produit une contribution constituée d'un chapeau et de ses recommandations majeures, concises et concrètes, sur les thèmes du Grand débat et l'adresse au CESE avant le 12 mars prochain. Ce document se limite à 4 pages.
- Le 15 mars prochain, le CESE organise une séance plénière au cours de laquelle sa propre contribution ainsi que l'assemblage des contributions de tous les CESER de métropole et d'outre-mer seront présentés.

Lors de sa réunion du 18 janvier 2019, le Bureau du CESER a arrêté la méthode de travail suivante. Considérant que le CESER Bourgogne-Franche-Comté dispose, dans le socle de ses réflexions, de préconisations concrètes susceptibles d'apporter des réponses aux besoins exprimés par les citoyens, le Bureau a demandé qu'un travail technique soit mené afin de recenser ces recommandations et de les classer selon les thèmes du Grand Débat National (document joint).

Ce document, transmis aujourd'hui à tous les conseillers, servira de support au travail à mener dans les commissions thématiques :

- **Chaque commission (lors des réunions programmées entre le mardi 5 et le vendredi 15 février) examinera l'ensemble du document et pourra proposer des approfondissements et/ou des compléments qui devront être concrets, concis, et entrer dans le champ d'action régional.**
- **Ces réflexions des commissions seront recueillies, compilées et synthétisées par le Secrétariat général qui actualisera le document de 4 pages.**
- **Ce document actualisé sera finalisé par le Bureau lors de sa réunion du 27 février et soumis au vote de l'assemblée plénière lors de sa séance du 28 février prochain, puis transmis à CESER de France.**

Contribution du CESER Bourgogne-Franche-Comté

La crise que connaît actuellement notre pays est notamment le révélateur d'une défiance croissante d'une partie des citoyens à l'égard du monde politique et des corps intermédiaires.

En 2016, le CESER avait été amené à se prononcer sur cette problématique dans le cadre de son rapport « L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ? » qui précisait les éléments suivants :

- les rapports du citoyen au politique (et du politique au citoyen) reposent sur un substrat culturel profondément enraciné, marqué en France par un rôle très important de l'Etat et des institutions publiques. **Le « désenchantement démocratique » est d'autant plus profond que les attentes des citoyens sont considérables à l'égard des pouvoirs publics.** Dire que « l'Etat ne peut pas tout », ou que « le Politique ne peut pas tout », n'est généralement pas admis par l'opinion publique, ni accepté par la classe politique. Cela ne signifie pas pour autant que le Politique soit exonéré d'assumer ses responsabilités, ni de faire évoluer ses modes de gouvernance.
- la complexité du réel implique de reconsidérer les attentes – et les croyances – que tout un chacun formule - *et nourrit* - à l'égard du politique. A ce titre, la décision publique est jalonnée de nombreuses ambiguïtés, ambivalences et contradictions qui limitent actuellement notre capacité collective à comprendre et à agir. Ainsi :
  - si prendre une décision unilatérale est souvent considéré comme un signe autoritaire, l'expression d'une orientation non aboutie est considérée comme une « faiblesse-de - l'Exécutif-qui-ne-sait-pas-où-il-va ».
  - s'exprimer avec une forte certitude laisse peu de place au débat ouvert et serein, et exprimer un doute (ou le mettre en débat) ouvre davantage à la discussion. Mais exprimer un doute est souvent interprété comme une non-maîtrise du sujet.
  - on demande à un Exécutif d'avoir une stratégie et on s'offusque le cas échéant de son absence. Mais lorsque celle-ci existe, on peut avoir le sentiment que tout est déjà réglé et voir réduire significativement son propre rôle.
  - on professe l'attitude selon laquelle l'invention d'un monde qui n'existe pas encore passe par le tâtonnement et l'expérimentation, droit à l'erreur compris. Mais on est prompt à critiquer le fait qu'on expérimente seulement dans quelques endroits avant de généraliser, et pis encore que l'on puisse ne pas réussir du premier coup.
  - on demande des décisions rapides « car le temps presse » mais la consultation ou la co-construction prennent plus de temps. Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. Mais les échéances ne sont pas toutes décidées et de nombreuses sont imposées (loi, procédures diverses, rentrées scolaires…).

Pour le CESER, donner à voir la complexité de la décision publique constitue un enjeu déterminant pour restaurer la confiance du citoyen dans le politique. Pour ce faire, les changements à apporter sont structurels et à envisager sur le long terme, si l'on veut réellement faire évoluer les représentations et les pratiques. Il s'agit d'un travail particulièrement exigeant pour lequel chaque partie prenante (citoyens et représentants élus) a sa part de **responsabilité**.
Ainsi, les élus ne doivent pas se priver de s'appuyer sur la richesse des territoires, sur leur capital social et humain afin de co-construire une vision politique de long terme, un projet politique à part entière.

Les propositions suivantes s'inscrivent dans cette approche. Elles sont issues des différents travaux du CESER Bourgogne-France-Comté en lien avec les quatre thèmes du grand débat national.

La transition écologique

La transition énergétique (TE) et écologique sera mise en œuvre si elle devient légitime pour l'ensemble de la société par :

- une **pédagogie**, dans les établissements scolaires et dans tous les appels à projet, donnant à comprendre la nécessité et les exigences de la TE ;
- une **information précise et fiable** donnée par les plateformes territoriales de la rénovation énergétique destinées à l'accueil, l'information et le conseil du consommateur ;
- l'association des divers partenaires aux choix et décisions en matière de TE au travers de la **création de communautés d'acteurs**. La mission de chef de filat exercée par les régions favorise la mobilisation des acteurs individuels et collectifs, les dispositifs proposés doivent également être modulés en fonction des ressources dont disposent les territoires ;
- **l'accompagnement des acteurs** pour faciliter leur structuration, la forme la plus aboutie étant la filière ;
- des évolutions progressives, socialement et économiquement soutenables ;
- **une juste répartition des efforts demandés** pour mobiliser l'ensemble de la société, envisager par exemple, en matière de gestion des déchets, la généralisation du principe de redevance incitative et la création de points d'apport volontaire des biodéchets ;
- **l'implication des acteurs collectifs** notamment économiques (entreprises et leurs organisations, administrations et collectivités…) ;
- des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique soutenables.

La transition énergétique et écologique sera efficace si elle est massifiée par la mise en œuvre :

- d'une **stratégie globale de financement** sur le moyen/long terme favorisant la complémentarité/subsidiarité des financements locaux et la mobilisation des capitaux privés dans les projets locaux ;
- **d'outils de financement favorisant l'investissement citoyen** (financement participatif, mobilisation de l'épargne, coopératives citoyennes) et **tiers-financement** comprenant un programme de travaux et l'estimation des économies d'énergie associées, l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la réalisation des travaux et la détermination d'un plan de financement. Il s'agit de proposer des solutions personnalisées de financement permettant d'engager des travaux sur-mesure et adaptés à la situation financière et matérielle des ménages ;
- la mise en œuvre d'un **service public de l'efficacité énergétique** offrant un dispositif d'ingénierie technique, professionnelle, territoriale et financière avec des partenariats bancaires et des aides financières adaptées aux différents publics.

Des actions sectorielles :

Logement et mobilités

- Massifier le financement des travaux énergétiques pour rénover davantage de logements ;
- Renforcer les initiatives publiques ou privées dans l'élaboration de plans de déplacements ainsi que dans la création et l'animation de plateformes de covoiturage domicile-travail ;
- S'appuyer sur les associations et regroupements d'entreprises pour créer et animer des plateformes intermodales à l'échelle de zones d'activités économiques ;
- Structurer, soutenir et renforcer les associations de mobilité et les plateformes de mobilité qui informent les habitants sur les moyens de déplacement et conçoivent des solutions globales pour un territoire et ses habitants ;
- Valoriser et renforcer les systèmes d'information multimodale ;
- Inciter à l'usage des transports en commun en favorisant des prix bas et une offre de qualité.

Recherche, développement et formation

Dans ce domaine, la Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur des compétences largement reconnues. L'enjeu est de mobiliser et fédérer les forces dans une logique de multi-partenariat : établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, entreprises, pôles de compétitivité, organismes de recherche.

Le CESER propose notamment d'intensifier les axes de recherche suivants :

- Dynamiser la R&D en s'appuyant sur les ressources locales : entreprises, universités (FCLAB - Fuel Cell Lab - pour les Piles à Combustible…), laboratoires (Chrono

environnement, Géosciences…) Pôles de compétitivité (Pôle véhicule du futur, Nuclear Valley), associations (Vallée de l'énergie…), filière hydrogène ;

- Renforcer la recherche fondamentale sur les conséquences des changements climatiques sur l'exploitation des forêts afin de renforcer le niveau de connaissance sur le fonctionnement global et complexe des écosystèmes forestiers ;
- Confier à Météo France, en collaboration avec les acteurs de la recherche régionaux, des missions d'étude sur l'évolution du climat à échéance 2030 et 2050 à l'échelle des territoires pour donner aux acteurs locaux une lisibilité plus grande sur l'avenir des filières;
- Développer une expertise critique, une vision à long terme et durable du développement des nouvelles énergies (exemple : recyclage des panneaux solaires).

Dimension environnementale

- Lutter contre l'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, favoriser la rénovation des logements vétustes, favoriser l'aliénation des bâtiments délaissés par des incitations régionales fortes dans les PLU(I), les SCOT, notamment par le SRADDET ;
- Créer, à l'échelle régionale, des observatoires de la consommation des espaces à l'image du Réseau d'observation de la consommation des espaces de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Harmoniser le taux de surfaces à consacrer à l'agriculture bio dans les chartes des parcs naturels régionaux ;
- Développer des circuits courts de proximité producteurs/consommateurs, par la réduction des transports et des intermédiaires et développer des filières de proximité pour utiliser la biomasse des bois de récupération et des combustibles solides de récupération ;
- Intégrer, dans les référentiels de formation à destination des métiers du bois et de la forêt, des modules consacrés à l'efficacité énergétique, la construction passive, l'écoconstruction, l'écoconception, la valorisation des énergies renouvelables.

Formation / Emploi

- Intégrer la transition écologique et énergétique dans toutes les formations et particulièrement dans le nouveau baccalauréat au niveau des enseignements communs ou de spécialité ;
- Construire un diagnostic régional sur les futurs besoins en emploi ;
- Anticiper les impacts de la transition énergétique sur les qualifications, les métiers, les entreprises, les branches, les processus de production, les territoires ;
- Conjuguer les financements privés et publics pour offrir des parcours de formation répondant aux besoins, notamment locaux, des nouveaux métiers liés à la transition énergétique ;
- Développer des formations initiales et continues aux compétences nouvelles nécessaires : initiation aux éco-matériaux, à la sobriété énergétique dans l'industrie, dans les transports, dans l'agriculture…
- Faire prendre en compte la dimension TE dans les instances de dialogue des lycées.

La fiscalité et les dépenses publiques

Développer une autre approche des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités locales, en dépassant le postulat qui veut que les dépenses d'investissements soient par essence plus « vertueuses » que celles de fonctionnement :

- **évaluer préalablement les effets de levier** des dépenses publiques (effet multiplicateur, catalyseur, effet de gouvernance…), afin d'identifier le caractère structurant des financements envisagés ;
- **évaluer préalablement les dépenses de fonctionnement générées par les nouveaux projets d'investissement ;**
- **identifier les investissements immatériels** indispensables au développement, à l'attractivité et à l'adaptabilité des territoires (dépenses d'ingénierie, de formation…) et reconnaître, d'un point de vue budgétaire et comptable, les dépenses d'ingénierie comme des dépenses d'investissement à part entière et non comme des dépenses de fonctionnement.

Améliorer les stratégies d'investissement des collectivités locales :

- disposer d'un inventaire précis du **patrimoine** des collectivités et envisager une polyvalence/mutualisation des ses usages afin d'en diminuer les coûts, en impliquant les acteurs locaux et citoyens dans la démarche ;
- établir un **plan pluriannuel d'investissement** et engager une démarche de **prospective financière**, pour mesurer la soutenabilité financière des investissements envisagés, afin notamment de mesurer préalablement l'impact des nouveaux investissements sur la fiscalité locale et sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité locale ;
- évaluer préalablement l'**efficacité socio-économique** des projets d'investissement, en estimant a priori les impacts sur le territoire (création d'emplois, maintien d'une activité économique, conséquences sur l'environnement…) et les effets concrets (amélioration d'un service public, baisse des coûts d'entretien d'un équipement public…) ;
- **co-construire les projets d'investissement avec les acteurs locaux** : entreprises, citoyens, associations… ce qui constitue aussi un moyen pour lutter contre la défiance qu'exprime une partie de la société à l'égard du politique, vis-à-vis de décisions prises "d'en haut" sans concertation préalable. Cette co-construction passe notamment par les modalités suivantes :
  - engager le dialogue avec les autres collectivités locales du bassin de vie, afin de faire porter le projet d'investissement par l'échelon optimal, rechercher davantage la coopération et la coordination ;
  - s'appuyer sur le secteur privé, pour envisager le portage de projets le plus efficient ;
  - associer les acteurs privés comme parties prenantes du projet d'investissement : entreprises, citoyens, associations...
  - diversifier les financements en recherchant des partenariats (financement participatif-crowdfunding…) ;
  - mobiliser l'épargne locale pour des projets qui apportent de la richesse sur les territoires ;
- garantir l'application effective des clauses sociales et d'insertion dans les marchés publics et évaluer leur impact sur l'économie locale et régionale.

Faciliter la transmission des entreprises familiales :

- relever le taux d'exonération des droits de mutation pour les transmissions d'entreprises familiales afin d'accroître le nombre de ces transmissions qui constituent un enjeu industriel et territorial crucial.

La démocratie et la citoyenneté

Pour passer de la défiance à la confiance, il convient notamment de créer des conditions permettant de redonner envie aux acteurs de penser l'avenir de leur territoire dans une dynamique positive qui favorise le sens du collectif et du faire-ensemble.

Utiliser des méthodes adaptées à la consultation des acteurs afin de co-construire les politiques publiques régionales

- **Organiser au plan** régional **des conférences citoyennes**, pour solliciter l'avis préalable des citoyens sur les politiques publiques régionales et faire émerger un éclairage citoyen sur des sujets complexes habituellement ouverts aux seuls "experts" ;
- **Créer une cellule régionale de débat public** qui viserait à solliciter des avis préalables des citoyens sur des projets d'équipement et d'infrastructures qui présentent des impacts significatifs sur l'environnement et dont les enjeux socio-économiques sont importants.

Renforcer les capacités d'agir individuelles et collectives des acteurs afin d'encourager leur prises d'initiatives

- **Instaurer un espace dématérialisé afin de recueillir la parole des citoyens**. Cet outil numérique interactif régional a pour vocation d'être un espace ouvert d'innovation, un espace collaboratif permettant un enrichissement des politiques publiques à partir d'un exercice d'intelligence collective associant les citoyens, les élus et les agents de l'administration ;

- **Renforcer le lien avec les lycéens**, afin de favoriser un dialogue direct avec les élus, prendre en compte la parole des jeunes et la valoriser, faire connaître les politiques publiques régionales.

Intégrer les principes d'une gouvernance renouvelée dans l'organisation politique et administrative afin de faire évoluer les pratiques

- **Faciliter** l'éclosion de nouveaux porteurs de projet en adaptant progressivement les cadres d'intervention des collectivités afin d'intégrer les solutions innovantes proposées par les acteurs locaux ;
- Dans le budget de chaque intervention publique, **affecter** systématiquement, dès la délibération, **un pourcentage à la mise en réseau et à l'animation du processus ascendant.**

Renforcer l'expression de la société civile organisée au sein du CESER

- Apporter aux décideurs régionaux sa vision prospective, riche de la diversité de ses composantes,
- Etre en vigie sur les signes témoignant d'un changement et formuler des propositions au service de l'attractivité du territoire et du bien-être de ses habitants
- Repérer les acteurs qui agissent, les accompagner et les valoriser auprès des pouvoirs publics
- Organiser le dialogue avec d'autres instances d'expression citoyenne.

L'organisation de l'Etat et des services publics

Passer d'une administration qui administre à une administration qui accompagne et qui favorise l'éclosion de projets

- Favoriser le développement des projets locaux par une **ingénierie adaptée** qui permet de fédérer les bonnes idées et les moyens, d'associer les acteurs d'un territoire et ainsi susciter des dynamiques positives, notamment en valorisant les ressources locales et les projets endogènes ;
- **Lancer des « appels à porter à connaissance » d'actions**, afin de recenser les citoyens/acteurs/entrepreneurs innovants/porteurs de projets, de les valoriser et susciter l'envie d'agir et d'entreprendre dans les territoires ;
- **Lancer des appels à projets annuels visant à développer les initiatives citoyennes et associatives innovantes**, afin de donner un réel droit à l'expérimentation ;
- **Organiser des rencontres locales afin de susciter de nouveaux projets de développement territorial innovants** et l'émergence de solutions nouvelles/originales aptes à répondre aux besoins du territoire (à l'instar de la démarche nationale « start up de territoires ») ;
- **Former les décideurs** de tous niveaux aux changements de paradigme en cours (mutations sociétales, évolution rapide des besoins et des pratiques...) et aux changements de mode de gouvernance dès lors induits. Par exemple, expérimenter des formations-actions transversales « élus/services/citoyens » permettant de confronter les approches théoriques à la réalité d'une démarche concrète de développement local.

Créer (au niveau régional) un réseau de l'ingénierie sociétale/territoriale, afin de développer une ingénierie davantage transversale et prospective, au service des projets de territoire :

- ce réseau pourrait prendre la forme d'un **espace ouvert d'innovation** visant à stimuler le partage d'expériences, la coopération, le développement de nouvelles formes d'ingénierie… dans le respect des prérogatives et des missions dévolues aux différents acteurs, publics ou privés ;
- il permettrait d'**impliquer des acteurs de différents domaines** autour de projets concrets et fédérateurs, tout en favorisant le débat avec les citoyens, par une information et des processus de participation, de consultation ou de concertation adaptés.

Adapter l'action publique aux besoins des territoires et de ses habitants :

- **maintenir la présence de services publics** sur les territoires et **renforcer** leur présence dans les zones réputées fragiles ;
- **doter les administrations de capacités d'intermédiation avec la société civile**, afin de lutter contre le sentiment de dépossession lié à l'éloignement croissant des instances de décision. Redéployer les moyens humains sur ce travail d'intermédiation ;
- **disposer d'outils d'information et d'échanges vivants** (permanences sur les territoires, réseaux sociaux, visioconférences…) qui permettent aux habitants et acteurs locaux d'être plus aisément en relation entre eux et avec les acteurs publics.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 6 abstentions.

Déclaration de Caroline Debouvry, au nom du 1er collège

Le 1er collège salue la mise en valeur des contributions du CESER Bourgogne-Franche-Comté dans le texte proposé.

Nous avons été interpellés sur des thématiques précises et répondons à cette demande. Franchement, si nous n'avions pas été sollicités, nous l'aurions reproché.

Nous continuerons donc notre travail et nos contributions sur d'autres sujets dans le cadre des saisines ou auto-saisines validées par l'ensemble de l'assemblée, mais dans un autre temps.

Déclaration de Gilles Denosjean, au nom du 2e collège représentant les syndicats CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, UNSA, FSU ET Solidaires

En réponse aux mobilisations des "gilets jaunes", le Président de la République a annoncé la tenue d'un "Grand débat", s'appuyant sur une "lettre aux Français" publiée le 13 janvier dernier. Les CESER sont sollicités pour faire parvenir une contribution.

Pour nous, le message de la "lettre aux Français" est clair : "Je vous écoute mais je ne change rien" : Pas de rétablissement de l'ISF, pas de revalorisation réelle des salaires, des pensions et des minimas sociaux de nature à apporter un réel gain de pouvoir d'achat aux français les plus modestes, et continuation des projets gouvernementaux : Réforme CAP 2022 pour la Fonction Publique, annonce de 120 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique, réforme du lycée, annonce d'une nouvelle réforme de la Santé, réforme de l'indemnisation du chômage, etc.

La contribution du CESER Bourgogne-Franche-Comté au Grand débat national analyse la situation actuelle et reprend les propositions de ses avis antérieurs. Elle ne critique pas les choix politiques qui depuis plusieurs dizaines d'années ont tourné le dos à la satisfaction des besoins, générant aujourd'hui une crise sociale. La défiance des populations qui a émergé avec le mouvement des "gilets jaunes" est la résultante de ces politiques publiques d'austérité. La contribution du CESER reprend des positions élaborées depuis plusieurs années et que beaucoup de conseillers CESER partagent.

Grand débat ou pas, les revendications légitimes portées par les organisations syndicales dans tous les secteurs, dans le public et dans le privé, en direction des actifs, des retraités et des chômeurs demeurent. Pour construire des réponses, les organisations syndicales sont des interlocuteurs incontournables. Elles doivent être respectées, écoutées et entendues.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

En réponse aux mobilisations qui se développent sur le territoire, le Président de la République a annoncé la tenue d'un "Grand débat", s'appuyant sur une "lettre aux Français".

Le message transmis par le Président de la République est clair : Je vous ai écouté mais ne comptez pas sur moi pour vous entendre. Pas de rétablissement de l'ISF, rien sur les salaires, les pensions et les minimas sociaux.

Dit autrement : rien sur les légitimes revendications qui font s'exprimer la colère depuis des mois, qu'elles soient portées par la CGT, par le mouvement des gilets jaunes, ou d'autres organisations comme les mouvements des lycéen·ne·s…

La présente déclaration n'a pas pour ambition de viser à l'exhaustivité de ce que peut porter la CGT. Elle rappellera nos principales orientations en terme de fiscalité et de dépenses publiques au plan national comme dans la région et qu'elle défend sur les lieux de travail, dans la rue, mais aussi au sein des organismes institutionnels.

UNE DES QUESTIONS POSÉES DANS LA LETTRE D'EMMANUEL MACRON

"Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ? Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ? Comment mieux organiser notre pacte social ? Quels objectifs définir en priorité ?"

Pour la CGT, la fiscalité est un puissant moyen pour réduire l'injustice sociale, générer des ressources pour financer des investissements de long terme et répondre aux besoins sociaux et économiques. Il est donc indispensable que son contenu réponde aux exigences de la population, à la justice sociale et à l'efficacité économique.

Pour la CGT, les impôts à baisser sont ceux qui sont les plus injustes socialement, en particulier les taxes sur la consommation, qui ne sont pas progressives, mais touchent en priorité les ménages les plus modestes, qui dépensent l'intégralité de leur revenu. La taxe carbone frappe ainsi de nombreux salarié-es qui sont exclu-es des métropoles du fait du coût de l'immobilier.

La CGT n'est en revanche pas favorable à une baisse du montant total des prélèvements obligatoires. Il s'agit d'abord de mieux répartir la richesse créée par le travail, de répondre aux besoins des populations pour aujourd'hui et pour demain, au lieu de vouloir réduire de manière doctrinaire la contribution des populations les plus aisées et des entreprises.

Lorsque le Président de la République demande quels seraient les services publics qui devraient être supprimés, la CGT y voit une proposition démagogique et dangereuse alors que l'extrême droite fait son lit des territoires désertés par les services publics. Naturellement, ceux-ci doivent être adaptés aux besoins et technologies d'aujourd'hui, et nombreux sont les citoyennes et citoyens qui recourent à internet pour leurs démarches administratives. Il n'en reste par moins que la présence physique des services publics est indispensable pour certaines démarches, notamment auprès des publics les plus précaires. Les alternatives proposées, au sein des MSAP (Maisons des services au public) par exemple, ne constituent que des ersatz qui n'offrent qu'un service incomplet et au rabais.

Plutôt que de tailler dans les services publics, la CGT considère qu'il faudrait consolider les recettes publiques et revisiter les aides publiques aux entreprises, dont le montant peut être évalué à 200 milliards d'euros par an.
La nature et la coordination des outils fiscaux conditionnent la construction d'un modèle social garantissant le développement économique et le progrès social pour l'ensemble des salarié-es. C'est pourquoi la CGT porte un certain nombre de propositions :

- **S'attaquer au maquis des niches fiscales,** dont le coût est évalué à 150 milliards d'euros par an. *Les deux tiers se concentrent sur les 10 % des particuliers les plus riches* et les entreprises, alors que leur efficacité n'est pas avérée, à l'exemple du CICE. Il faut en particulier supprimer les exonérations de cotisations sociales.

- **Lutter contre la fraude fiscale,** estimée de 80 à 100 milliards d'euros annuels. Cela permettrait de gagner au bas mot 15 milliards d'euros chaque année. Pour cela, il faut donner aux services des Finances Publiques les moyens de fonctionner, alors qu'ils sont actuellement l'une des cibles prioritaires du véritable plan social gouvernemental qui frappe les services publics, avec des effectifs en constante diminution. Il faut, par ailleurs, amplifier la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale.

- **Redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place** en l'élargissant à tous les revenus financiers et du patrimoine, en lui redonnant une **plus grande progressivité**, en augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures.

- **Supprimer la TVA pour les produits de 1re nécessité** (ce qui nécessite de revoir les règlements européens fixant un taux plancher à 5 %), et **baisser le taux normal** à 15 %.

- **Rétablir l'ISF** pour taxer le stock de capital avec un taux progressif.

- **Faire de l'impôt sur les sociétés** un outil tourné vers l'efficacité économique.

- **Réformer la fiscalité locale** afin de diminuer les charges des ménages à faible revenu, réduire les inégalités territoriales et rendre les entreprises responsables par rapport au territoire ; il s'agit notamment de **créer un impôt local** prenant en compte le niveau de revenu des contribuables.

- Mettre en place une véritable **taxe sur les transactions financières**.

- Donner à l'État et aux collectivités des outils de financement adaptés :

- Au niveau local et régional :
  - avec la création d'un fonds pour l'emploi et le développement solidaire des territoires dont les fonds seraient accordés sous le contrôle des représentants des salariés,
  - avec la création d'un établissement public de financement des collectivités locales et territoriales, faisant levier sur le système bancaire régional afin d'éviter aux collectivités d'emprunter sur les marchés financiers.
  - au niveau national avec le pôle financier public et un rôle nouveau de la Banque de France et de la médiation du crédit.
- Au niveau européen avec une autre politique monétaire en faveur des investissements favorables à l'emploi, à la formation et à la recherche, et avec un financement par la BCE de dépenses publiques.

- Il faut en particulier permettre aux États d'emprunter auprès des banques et non des marchés financiers.

Ces mesures imposent une coordination avec les autres pays de l'Union Européenne, pour coordonner la fiscalité, sur les particuliers comme les entreprises, en particulier sur les revenus financiers, et pour revoir les réglementations européennes contraignantes en matière de fiscalité et de financement public.

NOS PROPOSITIONS

Les termes de la "lettre aux Français" d'Emmanuel Macron sont très restrictifs. Ils occultent les questions relatives aux droits des salarié.es et aux conditions de travail, pourtant bien présentes dans les mouvements sociaux en cours. La CGT rappelle ici un certain nombre de ses exigences dans ce domaine :
- augmenter le **Smic à 1 800 € brut,**
- revaloriser les grilles de salaire et augmenter le point d'indice de la fonction publique,
- obtenir **l'égalité salariale** entre les femmes et les hommes,
- rétablir le droit à la **retraite à 60 ans** avec un taux de remplacement au minimum 75 % et en aucun cas inférieur à 1 200 € net,
- augmenter tous les minimas sociaux,
- reconquérir une Sécurité sociale du XXIe siècle, couvrant l'ensemble des besoins : la CGT porte en particulier l'idée d'un **nouveau statut du travail salarié** : il s'agirait de droits individuels, attachés à la personne du salarié-e, qui constitueraient un socle commun de droits interprofessionnels, base de la construction d'un statut ou d'une convention protecteur pour tous.

C'est bien en s'appuyant sur le travail, créateur de richesses, qu'on pourra répondre aux besoins des populations.

EN CONCLUSION

La crise actuelle est la résultante de la captation des richesses par les plus riches et par les détenteurs des capitaux, au détriment des populations, c'est aussi l'accumulation de réformes qui vont à l'encontre des besoins de la population et du progrès social, entraînant une régression sociale : réforme ferroviaire, réformes de la fonction publique (RGPP, non remplacement de départs en retraite…), casse des droits des représentants du personnel dans les entreprises avec les "ordonnances Macron" de septembre 2017, absence de réelle démocratie sociale, réformes successives dans le domaine de la Santé avec les fermetures de nombreux services hospitaliers et les suppressions de postes, réforme de l'université, et maintenant CAP 2022 pour réformer la fonction publique, la réforme du bac et des lycées, etc. Ainsi la défiance des populations qui a émergé avec le mouvement des "gilets jaunes" n'est pas une défiance vis-à-vis des politiques, mais c'est une conséquence de tout ce qui précède. Nous regrettons que la contribution du CESER BFC au Grand débat national ne fasse pas une part assez importante à la critique des différentes politiques publiques menées depuis longtemps qui nous ont amené à la situation actuelle, même si elle reprend des positions que la CGT a déjà exprimée.

Déclaration d'Élisabeth Grimaud, au nom des 3e et 4e collèges

Le CESE et les CESER ont décidé de participer au Grand débat et de produire un document reprenant les préconisations et les travaux des CESER sur les 4 thèmes suivants : transition écologique, fiscalité et dépense publique, démocratie et citoyenneté, organisation de l'État et des services publics. La pertinence et l'intérêt de travailler sur ces thématiques ne fait aucun doute. Toutefois les collèges 3 et 4 regrettent l'absence d'autres sujets fondamentaux pour la construction d'une société pérenne et équitable tels que la culture, véritable socle commun de notre société actuelle, les inégalités sociales et la pauvreté, ou encore l'habitat, le logement, dépassant de loin le cadre des quatre questions posées pour le présent "Grand débat".

Le CESER BFC a depuis de nombreuses années apporté sa contribution sur ces sujets sociétaux au travers d'avis issus de saisines et autosaisines. Il est à noter que ces avis ne sont pas guidés par des effets de mode ou contraints par un temps "court" tel qu'il est proposé pour le débat actuel. Par nature, toutes ces questions complexes nécessitent un temps d'analyse, de synthèse et de débat, temps nécessairement long. Les collèges 3 et 4 estiment que réaliser un condensé non exhaustif des recommandations faites ne peut retranscrire la complexité et la véritable pertinence de ces dernières en rapport avec les thématiques données. Il craint de ce fait que la contribution finale CESER-CESE n'apporte pas de réelles réponses à la crise sociétale actuelle.

Le CESER BFC considère qu'il a participé, participe et continuera à participer par ses travaux, aux questions soulevées par le grand débat, et ce de façon plus large que le cadre actuellement proposé. Cependant, les collèges 3 et 4 regrettent le peu d'impact et d'intégration de ses préconisations dans la construction actuelle des politiques publiques. Et pourtant, il estime que si ses recommandations, émises à plusieurs reprises, avaient été mieux prises en compte, ainsi que celles des CESER des autres régions, la crise sociétale que la France traverse actuellement aurait pu être amoindrie. Il s'interroge sur les moyens actuels mis à sa disposition pour que ses avis trouvent réellement écho auprès des pouvoirs publics et plus généralement dans la société. Il souhaite plus de lisibilité auprès du grand public afin de créer un dialogue par ses représentations mais également une meilleure reconnaissance de son action.

La place du CESER en tant que Chambre consulaire représentant la Société civile est le reflet de la France. Les CESER sont de véritables acteurs de la vie régionale qui ont prouvé par la production de leurs nombreux travaux qu'ils pouvaient être force de propositions, apportant une véritable expertise sur de nombreuses thématiques. Ce sont des "laboratoires d'idées" qui effectuent des diagnostics, des analyses prospectives et formulent des recommandations pour la mise en œuvre d'actions, dans l'intérêt du développement de la région et du bien-être de ses habitants.

Les collèges 3 et 4 souhaitent ouvrir le débat sur le rôle et les pouvoirs des CESER, sur leurs capacités à pouvoir impacter de manière concrète les politiques publiques, et pose la réflexion sur l'élargissement de leurs modes d'intervention.

- Concernant les avis du CESER sur les politiques publiques. Le CESER étant de par la loi une assemblée purement consultative, son impact est par essence limité. Faut-il imaginer pour en accroître cet impact une mission renforcée par :
  - Un écho plus large et plus institutionnalisé auprès des citoyens ?
  - Un pouvoir décisionnel ?
  - Un nécessaire retour sous forme d'explications de l'exécutif régional quand les recommandations ne sont pas retenues ?

- Concernant le suivi et les évaluations des politiques publiques. Actuellement les CESER sont associés à l'évaluation des politiques mais avec des limites liées au choix de la Région. Une évolution de cette collaboration permettrait par exemple aux CESER :
  - De participer en amont à l'établissement des critères d'évaluation conformes aux avis émis.
  - D'être associé à la mise en place de la politique publique pendant son exécution.
  - De contribuer au bilan final.
  - D'émettre à l'issue de l'évaluation un nouvel avis qui pourrait alors devenir contraignant.

Ce travail approfondi arriverait en complément aux activités légales du CESER (saisines, autosaisine, avis…).

Ce questionnement sur le rôle du CESER va de pair avec le questionnement des interactions entre les CESER et le CESE.

Ces pistes ne sont pas exhaustives mais appellent un vrai débat avec des évolutions tangibles, qui intègre, soulignons-le, la problématique de "démocratie et citoyenneté".

L'ensemble de ces propositions est une contribution aux propos du président de la République devant le congrès à Versailles le 3 juillet 2017 de raviver le CESE (et les CESER), véritable chambre du futur, dont le but est bien de porter la voix de la société civile dans le débat public.

Déclaration d'Amélie Appéré de Sousa, au nom de la FAS

Les associations de solidarité considèrent que de nombreuses interrogations fondamentales relatives aux questions de solidarité restent absentes du Grand débat national. Il faut croire, qu'il est bien trop dur d'admettre qu'en France, le nombre de personnes en situation de pauvreté a augmenté de 13 % ces dix dernières années alors qu'en parallèle, la richesse nationale s'est accrue, elle, de 7 %.

• 1,8 million de ménages vivent avec le RSA.
• 4 millions de personnes sont mal logées.

En Bourgogne-Franche-Comté :

- Durant l'année 2017, les 115 des 8 départements de BFC ont enregistré 108 709 demandes d'hébergement, soit en moyenne 9 059 demandes par mois.
- Certains ménages doivent réitérer leur demande d'hébergement – 8 fois en moyenne - avant de se voir proposer une place, parfois sans garantie de continuité, quand d'autres ne seront jamais hébergés. Ce sont 12 261 personnes différentes qui ont fait appel au moins une fois au 115 en 2017.

Les associations de solidarité s'inquiètent de l'absence de mesures de soutien du pouvoir d'achat des millions de personnes précaires, allocataires du RSA, chômeurs de longue durée, travailleurs pauvres qui subissent de plein fouet les effets de la crise économique et de la vie chère. Nous avions déjà alerté sur l'absence de mesure significative concernant le pouvoir d'achat des plus précaires dans la stratégie pauvreté qui ne prévoyait pas de revalorisation du RSA.

Les personnes en situation de pauvreté ont vu depuis un an et demi leurs conditions de vie se dégrader du fait notamment de la baisse des APL logement et de la quasi disparition des contrats aidés. Leurs attentes et leurs souffrances quotidiennes sont restées sans réponse. Ce phénomène va s'aggraver avec la désindexation de plusieurs prestations sociales et familiales.

Le Président de la République affirme vouloir répondre aux urgences sociales et économiques du pays en fondant un nouveau contrat social : il doit pour cela engager une grande politique de soutien aux salariés modestes sans oublier les plus pauvres. Pour ces derniers, cela passe par la ré-indexation des aides sociales sur l'inflation, la revalorisation des aides au logement qui aident les ménages modestes à payer leur loyer, la revalorisation du RSA et son extension aux jeunes pour améliorer le reste à vivre des personnes les plus vulnérables. De même nous souhaitons que la revalorisation annoncée de la prime d'activité bénéficie à tous les travailleurs pauvres même lorsqu'ils sont à temps très partiels.

La progression du nombre de personnes et familles à la rue est également une forte préoccupation du mouvement social qui demande des mesures d'urgence en faveur des personnes sans domicile fixe. Cela suppose d'augmenter la production de logements très sociaux réellement accessibles aux ménages modestes et l'arrêt des économies réalisées sur les centres d'hébergement les plus qualitatifs (Centre d'hébergement et de Réinsertion sociale).

La lutte contre les inégalités pose inévitablement la question d'une plus juste contribution de chacun - en fonction de ses ressources et patrimoine - au financement des politiques de solidarité. Il serait inacceptable que les mesures d'ores et déjà annoncées soient financées par d'autres baisses de dépenses sociales touchant les plus modestes.

Enfin, et c'est sans doute une des parties les plus complexes à réaliser : nous devons déconstruire les idées reçues, et les représentations qui perdurent dans notre société concernant l'exclusion et la pauvreté. Pour cela nous avons besoin que nos urgences soient vos priorités.

Déclaration de Bouchra Rezki, au nom du secteur de la Culture

Les événements que nous vivons manifestent à quel point s'est fissuré le socle de valeurs communes qui nous permettait de "faire société". Il s'est en partie fissuré car la culture et l'éducation ont compté parmi les grandes oubliées de ces dernières années. Elles le sont encore dans le débat actuel : du statut de priorités, elles sont passées à celui d'accessoires.

Pourtant, leur fonction est double :

• D'abord au plan personnel, la culture et l'éducation sont d'irremplaçables facteurs d'épanouissement. C'est aussi des vecteurs de réussite, et leur rôle dans un parcours professionnel est souvent déterminant.

Elles permettent à chacun d'identifier les éléments de son environnement, de les nommer, de leur donner contour et contenu, de comprendre comment ils interagissent. Elles permettent ensuite de se repérer par rapport à eux, de se situer. Elles permettent enfin d'agir sur eux, de ne pas subir sans comprendre, de prendre les bonnes décisions, de transformer les hasards en opportunités.

Ce faisant, elles aident chacun à se construire en tant qu'individu, à s'instituer en tant que personne et en tant que citoyen. Elles fournissent les connaissances, les outils et les ancrages qui rendent aptes à l'ouverture. La culture et l'éducation sont ce qui donne du sens et relie au monde.

• Ensuite, au plan collectif, à partir du faisceau des constructions individuelles, elles dotent tous et chacun de ce capital de connaissances partagées, de valeurs communes, de règles admises par tous, grâce auxquelles un groupe humain "fait société". La culture et l'éducation de chacun participe de et à "la culture commune". Elles s'en nourrissent et contribuent à l'enrichir.
Sur ce socle, affinités et différences, accords et désaccords, convergences et divergences, s'expriment et se régulent ensuite entre gens qui partagent les mêmes valeurs fondamentales, les mêmes références et l'expriment dans le même vocabulaire, dans l'écoute et le respect réciproque.

Culture et éducation épanouissent l'individu et soudent la société.

Aujourd'hui, dialogue et valeurs partagées apparaissent comme les éléments qui font le plus évidemment défaut.

L'effacement relatif de la culture et de l'éducation n'en est-il pas une des causes ?

C'est cette interrogation que nous souhaiterions voir porter au débat.

Déclaration de Corinne Molina, au nom du secteur du Patrimoine

Alors que la France est en plein Grand débat national, un secteur particulièrement important a été oublié : celui de la Culture.

Pour pallier cette absence, le magazine Beaux-Arts et la Fondation du Patrimoine ont décidé de lancer, à leur tour, un Grand débat national sur la Culture. Celui-ci a lieu du 18 février au 15 mars prochain. Tout ceci se fait à travers une plateforme participative mais aussi lors de réunions publiques au cours desquelles les Français sont appelés à faire part de leurs propositions sur la culture. Le débat est axé sur trois thématiques : la culture pour tous, l'éducation artistique et culturelle et le patrimoine.

Les résultats de cette consultation seront remis au Président de la République et au ministre de la Culture au mois d'avril. Le rapport contiendra notamment les dix propositions les plus débattues et les 10 propositions les plus soutenues. Deux réunions seront organisées. L'une se tiendra à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, et l'autre se déroulera au Cent-Quatre à Paris.

Concernant le Patrimoine, Victor Hugo écrivait dans "la Guerre aux démolisseurs" en 1832 : *"Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous. Donc, le détruire, c'est dépasser son droit."*

Sauvegarder notre patrimoine, c'est faire rayonner notre culture, transmettre les métiers et créer de l'activité économique, notamment dans les secteurs du bâtiment et du tourisme. Cette activité économique se traduit par des emplois dans tous les territoires. Ces emplois non dé-localisables maintiennent notamment des familles en zone rurale. Les impacts économiques sont directs par des travaux de restauration et indirects par la mise en tourisme de notre patrimoine. Le tourisme étant un des enjeux majeurs pour la France.

Pour sa part, le G8 patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté estime devoir apporter sa contribution. Il regroupe aussi bien les grandes associations que les plus petites, allant de plusieurs milliers à quelques cotisants. Il représente environ 50 000 adhérents et sympathisants. Il est riche de son implantation territoriale car il couvre la quasi-totalité de notre territoire régional. Il est sans doute le collectif le mieux réparti géographiquement et est le plus engagé dans les actions de promotion et de défense.
Aussi le G8 estime-t-il que sa représentation est significative des besoins et attentes qui actuellement interpellent notre pays.

On constate aujourd'hui que la place faite aux associations n'est pas en rapport avec leurs capacités et leurs compétences. Il y a un réel déficit de représentativité et de reconnaissance qui se traduit par un sentiment de ne pas être considérés pour ne pas dire davantage, d'être des oubliés de ce monde qui s'écrit.

La préservation du patrimoine constitue un défi essentiel. Le patrimoine culturel français est plus vaste que les seuls monuments classés et protégés : patrimoine rural, avec les maisons typiques des campagnes, les moulins, les fontaines, patrimoine urbain, patrimoine religieux, constitué par les églises et chapelles des villages ou encore patrimoine industriel, avec d'anciennes usines emblématiques.

La protection du patrimoine, qu'il soit protégé ou non-protégé, doit se combiner avec d'autres objectifs, notamment de protection de l'environnement (énergies renouvelables, rénovation thermique, biodiversité), d'aménagement du territoire, d'accessibilité, et les usages des bâtiments doivent continuer d'évoluer comme ils l'ont toujours fait au cours des siècles.

Certains propriétaires publics ou privés rencontrent des difficultés à mener à bien leurs projets de restauration, sur le plan technique, administratif ou financier faute de capacités de financement et de disposer des compétences nécessaires. Le montage d'un plan de financement impose notamment de réunir un tour de table avec différents financements publics et privés, nécessitant une forte ingénierie administrative.

Le succès des Journées du Patrimoine (environ 12 millions de visites par an), des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (environ 120 000 visiteurs) et plus récemment celui des jeux Mission Patrimoine, qui ont permis de récolter plus de 20 millions d'euros en mobilisant près de 4 millions de joueurs, témoignent de l'attachement de la population à notre héritage.

Concernant les associations de patrimoine, leurs projets permettent de s'engager ensemble. C'est un projet qui accueille chacun avec bienveillance dans une action collective et de lien social. Il est partagé par des bénévoles de tous horizons et permet de prendre du temps, pour se former, se construire. Il affirme une vision à long terme, non soumise à une logique de consommation. Il place le citoyen comme responsable de notre patrimoine commun et comme son passeur vers les générations à venir. Il fait du patrimoine un support et le vecteur pertinent pour l'apprentissage, l'éducation et la formation. C'est un projet à taille humaine qui résulte de la volonté de citoyens organisés, soucieux de leur patrimoine et engagés collectivement pour sa sauvegarde. Il s'inscrit et est acteur dans une dynamique de partenariats et de réseaux. A ce titre, il revendique le soutien sans faille de la puissance publique. Il associe, dans le territoire où il s'inscrit, des partenaires privés ou de l'économie sociale et solidaire.

Un projet patrimonial, c'est surtout un idéal qui se concrétise dès lors que les individus s'unissent et agissent ensemble autour d'un projet sur le patrimoine, pour une société plus juste, plus fraternelle et plus solidaire.

Alors pour le réaliser, il devient urgent de donner aux associations une responsabilité à hauteur de leur implication réelle dans le tissu social. Cela passe par une place plus importante dans la prise de décision et l'action, mais aussi par un nouveau regard des responsables économiques, politiques et publics, sur l'intégration effective des associations, notamment celles du patrimoine et de la culture.

Déclaration de Martine Esther Petit, au nom de FNE BFC

La transition écologique n'est pas une option : c'est une nécessité. En premier lieu pour les plus démunis car ce sont eux les plus touchés par les pollutions et les changements climatiques, ici et ailleurs. France Nature Environnement affirme qu'il est nécessaire et possible de concilier les enjeux de justice sociale et de transition écologique. Voici quelques propositions concrètes pour y parvenir, portées dans le cadre du "Grand débat" national par les associations de protections de la nature et de l'environnement.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Rénover un million de logements chaque année** au niveau "Bâtiment basse consommation" pour améliorer leur isolation ; rendre plus simples et efficaces les aides à la rénovation pour les particuliers ; aider les ménages en précarité énergétique à payer leurs factures ; interdire progressivement la location de logements mal isolés, "passoires énergétiques".
- **Permettre à tous les citoyens de se déplacer en polluant moins :** investir massivement dans **les transports en commun du quotidien** tout en garantissant une offre de qualité et des prix accessibles à tous, maintenir les "petites lignes" et les trains de nuit, **encourager les mobilités douces** en créant davantage de pistes cyclables et en rendant obligatoire l'indemnisation des déplacements domicile-travail à vélo ; **encourager la mobilité partagée** en généralisant les plans de mobilité des entreprises pour aider les salariés à mutualiser leurs déplacements.
- **Aider les personnes les plus fragiles et dépendantes à la voiture dans leur transition vers une mobilité plus écologique :** créer une prime à la mobilité sous conditions de ressources pour acquérir des véhicules moins polluants ou un abonnement aux transports en commun ou l'achat d'un vélo à assistance électrique ; **maintenir et développer les tarifications sociales dans les transports en commun.**
- **Diminuer au maximum les déplacements subis,** ceux que les personnes ne font pas par choix mais par obligation. Cela veut dire **redynamiser les centres villes**, privilégier la rénovation plutôt que l'étalement urbain, arrêter de créer des centres commerciaux en périphérie et encourager plutôt le commerce de proximité.
- **Accélérer la production d'énergies renouvelables locales,** notamment l'énergie éolienne et photovoltaïque, grâce à davantage d'investissements publics, une meilleure planification et plus de concertation avec les habitants ; soutenir les projets territoriaux et **encourager l'investissement citoyen dans ces énergies** renouvelables.
- **Préserver notre santé en interdisant les pesticides** chimiques les plus dangereux, en soutenant plus fortement l'agriculture biologique, en interdisant l'épandage de pesticides près des écoles, des habitations et des cours d'eau, **en faisant sortir au plus vite l'ensemble du secteur agricole de la dépendance aux pesticides,** notamment via l'agroécologie.
- **Protéger la biodiversité** en stoppant l'étalement urbain, en actant un objectif de zéro artificialisation nette (on n'artificialise plus d'espace naturel sans rendre à la nature une surface équivalente) et en stoppant les projets destructeurs ; **permettre à tous d'avoir accès à la nature,** en protégeant les réseaux de milieux naturels, nos littoraux, nos mangroves, nos forêts, nos prairies, nos montagnes…
- **Protéger les citoyens des effets des changements climatiques** en stoppant la destruction des zones et prairies humides qui nous protègent des inondations et des sécheresses, et en recréant au maximum celles détruites.
- **Favoriser les emplois verts et non délocalisables** en taxant moins les activités d'entretien et de réparation (du matériel informatique, des téléphones, de l'électroménager…) et en rendant obligatoire le fait que les appareils soient réparables.

LA FISCALITÉ ET LES DÉPENSES PUBLIQUES

Alors que les conséquences des dérèglements climatiques se font déjà sentir, et que les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes, la fiscalité écologique est indispensable pour faire évoluer les comportements. Mais elle ne pourra être acceptée que si les efforts sont partagés de manière juste et que des mesures d'accompagnement sont mises en place pour celles et ceux qui en ont besoin.

- **Une fiscalité au service de la transition écologique et solidaire :** les recettes issues des taxes écologiques doivent être affectées à la transition, ainsi qu'à l'accompagnement des populations les plus modestes et les plus dépendantes des énergies fossiles, notamment dans les zones rurales ou en périphérie des villes. Elles doivent aussi servir à soutenir les évolutions des entreprises vers des procédés plus efficaces en énergie, plus économes en ressources et non polluants. De manière générale, **il faut augmenter le budget pour la transition écologique**.
- **Une fiscalité carbone plus juste :** la contribution énergie climat (baptisée taxe carbone par ceux qui la rejettent) est indispensable pour inciter progressivement à moins polluer. Elle doit être renforcée, mais de manière plus juste. Aujourd'hui certains secteurs pourtant très polluants sont exemptés. Les ménages sont 3 à 6 fois plus taxés sur le carbone que les grands pollueurs. Il faut donc appliquer avec équité le principe pollueur-payeur, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transports les plus pollueurs, notamment le transport de marchandise par la route et le secteur aérien (fin de l'exonération sur le kérosène).
- **La fin des aides publiques aux projets ou activités toxiques pour l'environnement :** il faut éco-conditionner systématiquement l'ensemble des aides publiques pour favoriser l'évolution des activités économiques et cesser d'aider celles qui ne s'orientent pas vers la transition. C'est notamment essentiel dans le secteur de l'agriculture.
- **Supprimer la TEOM et imposer partout la redevance incitative pour financer le service d'enlèvement et de traitement des produits résiduels des ménages :** la diminution du volume de nos déchets est un impératif écologique et économique. Comme pour l'eau ou l'électricité chacun doit prendre conscience de sa part responsabilité et les efforts consentis doivent être valorisé au travers du prix facturé par la collectivité.

LA DÉMOCRATIE ET LA CITOYENNETÉ

Pour sortir des crises actuelles environnementale et sociale, il faut renouer le dialogue démocratique, notamment en renforçant la démocratie participative en complément de la démocratie représentative.

- **Faire davantage participer les citoyens à la prise de décision,** en particulier concernant les projets locaux qui affectent directement leur environnement : leur permettre de se prononcer sur l'opportunité d'un projet, permettre des contre-expertises indépendantes pour les gros projets, ne pas faire d'internet le seul moyen de consultation du public, rénover et renforcer les enquêtes publiques, organiser des débats publics de manière indépendante, respecter l'expression des habitants et y répondre…
- **Favoriser l'éducation à la nature et à l'environnement** pour une meilleure connaissance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, faire des citoyens libres et égaux dans les processus de décision.
- **Favoriser l'engagement associatif** environnemental en facilitant le bénévolat et en soutenant financièrement les associations qui défendent l'intérêt général.
- Requalifier le rôle des **"conseils de développement locaux"** et élargir leur composition avec un quart des membres issus d'associations d'intérêt général (environnement, culture, santé, insertion…) et un quart de citoyens tirés au sort (avec une formation préalable).
- **Renforcer les missions des CESER et du CESE** (Conseil économique social et environnemental), des chambres de la société civile organisée, rééquilibrer leur composition pour que les trois piliers - économique, social et environnemental.
- Soient représentés à parité ; faire de ces chambres les chambres des consultations citoyennes. Confier au CESE le rôle d'examen des lois de programmation sous l'angle de leur impact de long terme.

Il n'y aura pas de transition écologique sans transition sociale : il est donc indispensable de construire un processus de transition juste. Les changements de comportements et de choix d'investissements des acteurs sociaux et économiques appellent la définition d'un horizon commun, d'objectifs partagés et des processus de suivi participatifs.

Déclaration de Anne Schwerdorffer, au nom de l'USH

L'utilité sociale et économique du logement social en Bourgogne-Franche-Comté

Pour deux tiers des Français (65%), la thématique du logement a été insuffisamment abordée dans le cadre du Grand débat national. 52% des Français considèrent qu'aborder ce thème sous l'angle des économies que devraient réaliser l'État et les collectivités locales n'est pas la bonne manière de le faire (sondage USH Kantar, février 2019).

En Bourgogne-Franche-Comté, les bailleurs sociaux sont présents partout en réponse aux besoins en logement, même si la pression de la demande y est plus faible qu'ailleurs, à l'exception de la zone frontalière et des principales aires urbaines (parc social en BFC 188 000 logements).

Le logement social en BFC, en 2017, ce sont 500 M€ d'investissement et environ 8 000 emplois dans le bâtiment (directs et indirects) ; 10% des chantiers BTP de la région ; 40% de la commande publique régionale annuelle pour le bâtiment.

Aux côtés et avec les collectivités territoriales, les organismes HLM affirment leur ambition de :

- Loger les ménages à proximité de leur activité, en zones urbaines comme en zones rurales, loger les étudiants, les apprentis, loger les personnes sortant de structure d'hébergement, accueillir de nouveaux arrivants, dont les réfugiés, maintenir les personnes âgées à domicile en adaptant leur logement.

- Produire de nouveaux types d'habitat pour accompagner la perte d'autonomie des personnes vieillissantes (habitat séniors), pour accueillir les personnes en difficulté ne supportant pas l'isolement (pensions de familles ou maison relais), etc., et y apporter des services connexes.

- Participer à l'attractivité et la redynamisation des territoires d'une part en démolissant le patrimoine obsolète, construit en période de forte industrialisation et ne correspondant plus aux exigences des ménages, et, d'autre part, en renouvelant le parc social à sa juste capacité avec des produits adaptés aux modes de vie d'aujourd'hui.

Le logement social c'est aussi un engagement en faveur du pouvoir d'achat des ménages grâce à :

- Une offre de logements très accessible, locative ou en accession, neuve ou dans l'existant, à loyers abordables et inférieurs à ceux du parc privé grâce à un respect rigoureux de l'équilibre financier des opérations de construction comme de réhabilitation.

- Une maîtrise de la facture énergétique des ménages grâce à la poursuite d'un programme ambitieux de réhabilitation du parc - enjeu premier en BFC. La massification de la rénovation thermique des logements s'avère plus que jamais nécessaire pour aider un plus grand nombre de ménages à retrouver des marges de pouvoir d'achat.

- L'accompagnement des familles dans leur parcours résidentiel :
    - Favoriser les mutations au sein du parc en cas de sous-occupation pouvant s'avérer onéreuse ou en termes de prévention des impayés.
    - Favoriser l'accession à la propriété via la vente HLM ou l'accession sociale (VEFA, PSLA).

Ces ambitions et engagements sont aujourd'hui soumis aux indispensables arbitrages que les organismes bailleurs effectuent opération par opération suite à l'application en 2018 et 2019 de la Réduction de loyer solidarité (RLS) ainsi qu'à l'augmentation du taux de TVA sur les travaux à 10 % (au lieu de 5,5 %).

La RLS doit doubler en 2020 (1,5 Md €), soit, avec la TVA qui serait maintenue à 10 % (et non 5,5 %), + de 2,2 Md € de ressources en moins pour les organismes.

Les risques encourus sont les suivants :

- Forts impacts économiques dans nos territoires avec une baisse des investissements et des emplois dans le secteur du BTP.
- Dégradation du parc et paupérisation des ménages en l'absence de rénovation thermique et de maintenance patrimoine.
- Fragilisation des politiques locales de l'habitat menées par les collectivités territoriales.

Au vu des récents indicateurs, ces risques deviennent réalité.

Alors que la Grande Bretagne et l'Allemagne décident à nouveau d'accompagner fortement le logement social, les pouvoirs publics français, qui vont dans le sens inverse, doivent, pour permettre à chaque ménage d'être logé dignement :

- réviser leur conception - parfois erronée - du logement social,
- en conforter le modèle économique unique,
- décider dès à présent d'un moratoire sur toute aggravation des mesures décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances 2018,
- et, enfin, renforcer la territorialisation des politiques publiques de l'habitat.

En tant que représentante du logement social au CESER, il était de mon devoir, chers collègues, de vous tenir informés car si nous sommes attentifs aux signaux faibles… nous devons aussi rester vigilants face aux signaux "forts" des réformes, dont celle du logement social, guidées par la nécessité pour l'État de retrouver à court terme de l'argent public.

CESER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

GUIDE DE PRODUCTION
des AVIS et RAPPORTS
2018-2023

sommaire

Avis sur les rapports de l'Exécutif 4

Planning 4
Méthodologie 5
Spécificité des avis budgétaires 6
Structure et forme d'un avis 6
Suivi des avis 6

Rapports de saisines/autosaisines 7

Identification du sujet de la réflexion 7
Élaboration du cahier des charges 8
Phase de production 8
Présentation du projet de rapport en séance plénière pour adoption 9
Diffusion/communication/valorisation 9
Suivi du rapport 9
Trame type des rapports sur lettre de saisine et des rapports d'autosaisine 10

Les objectifs de ce guide :

- définir le mode de production des avis et rapports du CESER Bourgogne-Franche-Comté,
- garantir la qualité des travaux menés.

Proposé par le Bureau, ce guide a été adopté, à l'unanimité, en assemblée plénière le 28 février 2019.

Le CESER produit 3 types de travaux :

• Avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional.
• Rapports faisant suite à une saisine de l'Exécutif régional.
• Rapports d'autosaisine.

Ses travaux sont le reflet des débats et prises de position partagés de la société civile organisée au niveau régional sur les grands enjeux pour l'avenir du territoire et de ses habitants. De ce fait, ils ne constituent pas une expertise proprement technique ou universitaire.

Avis sur les rapports de l'Exécutif

Chaque année, le Conseil régional doit solliciter l'avis du CESER sur les documents relatifs au débat d'orientations budgétaires (OB), au budget primitif (BP), aux décisions modificatives (DM), au compte administratif (CA) et au budget supplémentaire (BS), ainsi que l'actualisation de schémas régionaux ou les bilans de politiques contractuelles. L'Exécutif peut faire le choix de saisir plus largement le CESER.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que :

« le Conseil régional par ses délibérations et celles de sa Commission permanente, le président du Conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le Conseil économique, social et environnemental régional par ses avis concourent à l'administration de la région ».

« Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le Conseil économique, social et environnemental régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

1° À la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;

2° Au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région ;

3° Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;

4° Aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence aux régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines ;

5° Aux orientations générales dans le domaine de l'environnement ».

Planning

Dans les deux semaines qui précèdent chaque assemblée plénière du Conseil régional, le CESER organise les réunions de sa séance plénière, de son Bureau et de chacune des commissions thématiques.

Les six commissions du CESER élaborent les projets d'avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional selon le planning suivant :

Commissions pré-plénières	
Les convocations aux réunions des commissions sont transmises par voie électronique aux conseillers du CESER.	J-18
Les rapports de l'Exécutif régional sont transmis par voie électronique via la plateforme "fast-élus" à l'ensemble des conseillers du CESER.	J-14
Les conseillers du CESER prennent connaissance des rapports de l'Exécutif régional.	dès réception
L'ordre du jour des commissions est envoyé aux conseillers ; il précise la liste des rapports pour lesquels la commission est saisie.	J-14/J-13
Les six commissions thématiques sont réunies au cours d'une même semaine, sur une période de quatre jours (du lundi au jeudi), sans chevauchement et sur un même site (Dijon ou Besançon), afin de permettre la participation des conseillers inscrits dans deux commissions. Ces commissions pré-plénières ont notamment pour tâche d'élaborer les projets d'avis sur les rapports transmis par l'Exécutif régional.	de J-8 à J-5
Bureau du CESER	
Le Bureau statue sur la recevabilité des projets d'avis, qui sont ensuite communiqués à l'ensemble des conseillers avant l'assemblée plénière du CESER.	J-4
Assemblée plénière du CESER	
Les avis sont présentés par les rapporteurs puis soumis au vote.	jour J
Les avis et déclarations sont : - mis en ligne sur le site internet du CESER, - envoyés aux conseillers régionaux et aux services du Conseil régional.	J+1
Assemblée plénière du Conseil régional	J + 2 ou 3

Méthodologie

Elle s'articule en trois temps : en amont, pendant et après les commissions pré-plénières.

En amont des commissions pré-plénières

- Les conseillers du CESER prennent connaissance des rapports de l'Exécutif régional et sont destinataires d'une note préparatoire du chargé d'études.
- Sur chaque rapport, un travail est effectué par le référent thématique (cf. encadré ci-contre) et le chargé d'études afin, notamment, de faire le lien avec les avis et recommandations antérieurs du CESER et d'identifier les évolutions intervenues sur les dossiers soumis pour avis.

Pendant les commissions pré-plénières

- Les services et/ou les élus du Conseil régional sont sollicités pour présenter les rapports soumis pour avis et répondre aux questions des conseillers.
- Un rapporteur est désigné pour chaque projet d'avis :

• Il prend des notes sur la présentation du rapport de l'Exécutif régional.
• Il suscite des questions à l'intention de l'Exécutif régional ou des services, sur la base du travail préparatoire effectué en amont de la réunion.
• Il rappelle les éventuels avis et recommandations antérieurs émis par le CESER.

- Après le départ des services et/ou élus, des échanges ont lieu entre les conseillers :

• La synthèse des échanges est effectuée par le rapporteur en lien avec le président de commission.
• Les points majeurs à faire figurer dans le projet d'avis sont identifiés par le président de commission et le rapporteur sachant que la teneur de chaque projet d'avis est élaborée collectivement avec les conseillers. Ces différents éléments approuvés par la commission constituent la base du projet d'avis à rédiger.

Après les commissions pré-plénières

- Le projet d'avis est rédigé en lien étroit entre le président de commission, le rapporteur et le chargé d'études (si possible, un court temps de travail est organisé juste après la commission pré-plénière). Cette étape se déroule dans des délais très contraints, 1 à 2 jours maximum après la commission pré-plénière.
- L'ensemble des projets d'avis est ensuite transmis au Bureau puis à tous les conseillers du CESER, préalablement à l'examen en réunion plénière.

Les référents thématiques

Conformément au règlement intérieur (adopté en séance plénière le 28/2/2018), *"chaque commission désigne en son sein des conseillers référents sur les thématiques entrant dans ses compétences. Ils exercent une veille sur les sujets dont ils ont la charge. Ces conseillers référents sont désignés soit d'un commun accord, soit, si un conseiller le demande, en conformité avec les dispositions du règlement intérieur relatives aux différents modes de votation".*

Le conseiller référent thématique exerce une triple mission :
• Capitalisation de connaissances sur les politiques régionales à mobiliser dans le cadre de la rédaction des projets d'avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional.
• Garantie de la mémoire des avis antérieurs du CESER.
• Veille, information, sensibilisation de ses pairs sur la thématique dont il est référent.

Le référent thématique exerce ces missions en lien étroit avec le président de commission / l'animateur du groupe de travail et le chargé d'études. Il peut être le rapporteur des avis en assemblée plénière.

Le chargé d'études intervient en appui pour communiquer au référent les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions et à une bonne appréhension de son environnement de travail (principaux avis, rapports et contributions du CESER, documents programmatiques du Conseil régional, éléments d'actualité).

Spécificité des avis budgétaires

Les projets d'avis sur les rapports budgétaires (OB, BP, BS, CA, DM) font l'objet d'une méthodologie sensiblement différente :

- Les rapports budgétaires relatifs aux OB, BP, BS, CA et DM sont généralement présentés lors d'une réunion ouverte à tous les conseillers, en amont des commissions pré-plénières (approche globale) puis durant ces mêmes commissions (compléments d'information sur les politiques sectorielles).
- Les commissions thématiques les examinent pour les domaines relevant de leurs compétences et transmettent à la commission Finances-Europe leurs contributions formalisées par un membre de la commission, désigné "correspondant Finances".
- La commission Finances-Europe prépare les projets d'avis budgétaires, qui sont ensuite transmis au Bureau pour examen de leur recevabilité, puis à l'assemblée plénière pour vote.

Structure et forme d'un avis

Un avis du CESER comprend :

- Un paragraphe de quelques lignes résumant les orientations majeures du rapport de l'Exécutif régional (rédaction par le chargé d'études).
- L'analyse et la position de la commission qui reflètent, d'une part, la pensée partagée de la commission et, d'autre part, les sujets éventuels faisant majoritairement débat.
- Les recommandations de la commission, précises et argumentées.

Suivi des avis

La démarche de suivi fera l'objet d'un complément au présent guide.

Actuellement, le suivi des avis est assuré par les référents thématiques qui feront l'objet d'une désignation au sein de la commission.

Rapports de saisines/autosaisines

L'élaboration de ces rapports nécessite un travail de plusieurs mois sur une problématique intéressant l'avenir de la région :
- soit en réponse à une commande formelle de l'Exécutif régional (saisine),
- soit sur décision du CESER, dans le cadre de son propre projet (autosaisine).

Dans les deux cas, la production du rapport repose sur une méthodologie sensiblement similaire.

Identification du sujet de la réflexion

Étape 1

SAISINE : appropriation de la lettre de commande de la présidence du Conseil régional

- **Réception de la lettre de saisine par la présidence du CESER.**
- **Examen de la lettre de saisine en Bureau,** qui détermine l'instance de travail en charge de la réflexion, conformément au règlement intérieur. Si besoin, des demandes de précision sont formulées auprès de l'Exécutif régional.
- **Prise de connaissance et approfondissement du sujet.** Cette phase, brève, permet à l'instance de travail dédiée de préciser la problématique, voire de la reformuler.

AUTOSAISINE : définition du sujet et approfondissement (note d'opportunité)

Une première phase d'exploration permet d'identifier **une problématique d'intérêt régional** et de définir un sujet d'autosaisine **qui doivent s'inscrire dans le projet du CESER.** Elle doit être de courte durée et confirmer le bien fondé du sujet ou permettre éventuellement sa remise en cause ou sa réorientation.

Des auditions peuvent être organisées (en s'appuyant notamment sur les compétences des conseillers) pour apporter des éléments d'information, de cadrage et de réflexion aux conseillers, sur la base d'un questionnement préparé en amont.

Le sujet peut être proposé par le Bureau, la commission, le groupe de travail. Il est précisé par une réflexion de l'instance de travail dédiée et formalisé dans une **note d'opportunité** qui expose de manière synthétique :
- le contexte de la réflexion,
- le lien avec le projet du CESER,
- la problématique à traiter,
- la valeur ajoutée que le CESER apportera.

La note d'opportunité doit également montrer la cohérence de la réflexion envisagée avec les travaux antérieurs du CESER et faire référence à ces travaux.

La note d'opportunité est soumise au Bureau qui peut l'amender si le sujet ne lui semble pas suffisamment correspondre au projet du CESER.

Dès la validation de cette note par le Bureau, l'instance dédiée aborde la deuxième phase : la rédaction du cahier des charges de l'autosaisine.

Étape 2

Élaboration du cahier des charges

Élaboré collectivement sous la responsabilité du président de commission ou de l'animateur d'un groupe de travail, le cahier des charges constitue la "feuille de route" de l'instance dédiée.

Dans le cas d'une saisine, il se décline à partir de la commande du Conseil régional.

Soumis à la validation du Bureau, il comporte les points suivants :

- Contexte.
- Problématique(s).
- Valeur ajoutée de la réflexion du CESER.
- Objectifs de la réflexion (en identifiant le lien avec le Projet du CESER et les interlocuteurs ciblés par le travail).
- Principaux axes de la réflexion.
- Modalités de travail : nombre et nature des auditions envisagées, dispositifs mis en place (visites sur le terrain…), documents de référence.
- Planning : grandes étapes de l'élaboration du rapport, points d'étapes intermédiaires, relecture, mise en forme, date de présentation du projet d'avis en plénière…

Étape 3

Phase de production

Identification d'un rapporteur

Le rapporteur est désigné soit d'un commun accord, soit par un vote de l'instance de travail, en conformité avec les dispositions du règlement intérieur relatives aux différents modes de votation. Il n'est pas forcément un "expert" du domaine concerné.

Le rapporteur :

- est en charge de la formalisation de la réflexion sous la responsabilité du président de commission / de l'animateur du groupe de travail et en étroite collaboration avec le chargé d'études,
- veille à la conformité du travail avec le cahier des charges validé par le Bureau,
- rédige ou participe à la rédaction du projet de rapport avec l'appui du chargé d'études.

Organisation des auditions

Les auditions doivent être ciblées, leur nombre et leur objet doivent être cohérents avec le calendrier défini dans le cahier des charges.

En amont de chaque audition, l'instance de travail prépare et adresse à la personne auditionnée un guide d'entretien/ questionnaire précisant les objectifs de son intervention.

Le président de commission ou l'animateur, ainsi que le rapporteur veillent au respect d'un temps de synthèse en fin de réunion permettant de dégager les points clefs des auditions et réunions.

Capitalisation des auditions

Les comptes rendus permettent de suivre et de capitaliser l'information. Ils doivent faire apparaître les principaux enseignements des différentes réunions : éléments d'état des lieux, affinement de la problématique, suggestions de préconisations…

Ils mentionnent les suites au travail : nouvelles auditions à prévoir, recherche documentaire à préciser, établissement d'une note de synthèse en prévision de la réunion suivante… Les comptes rendus sont dépersonnalisés. Ils sont mis en ligne dans l'espace conseillers du site internet.

Rédaction du rapport

Les réflexions sont mises en forme selon un plan préalablement défini. Le travail de rédaction est effectué conjointement par le rapporteur et le chargé d'études au fur et à mesure de l'avancée du travail. Le rapporteur présente en réunion des éléments rédactionnels traduisant l'ensemble des réflexions validées par l'instance de travail au cours de ses différentes réunions. Une distinction peut être utilement opérée entre les points faisant l'objet d'un accord majoritaire et les points importants faisant débat.

Au terme de la phase de rédaction, le projet de rapport est soumis à la validation de l'instance dédiée. **Il doit être finalisé un mois avant la date de sa présentation en séance plénière afin de permettre sa mise en forme et sa transmission aux conseillers dans les délais minimum requis.** (Voir la trame des rapports page suivante).

Présentation du projet de rapport en séance plénière pour adoption

Étape 4

- Présentation dynamique et synthétique, par le rapporteur, reflétant le contenu du document validé par l'instance de travail.
- Déclarations des conseillers qui seront annexées au rapport.
- Réponses et/ou commentaires apportés par le rapporteur et/ou le président de commission/animateur de groupe de travail.
- Si besoin et à l'invitation du président du CESER, intervention de l'Exécutif ou des services du Conseil régional pour des éléments complémentaires d'information.
- Vote de l'assemblée.

Diffusion/communication/valorisation

Étape 5

Voir le "Guide du conseiller" et le "Bilan 2018 de la communication".

Suivi du rapport

Étape 6

Ces 2 dernières étapes feront l'objet d'un complément au présent guide.

Trame type des rapports sur lettre de saisine et des rapports d'autosaisine

Introduction

L'introduction expose la question centrale à laquelle le rapport entend apporter une réponse (problématique identifiée par l'instance de travail - si autosaisine - ou demande de l'Exécutif régional - si lettre de saisine). Elle la contextualise, donne l'orientation globale de la réflexion menée par le CESER.
Pour être plus percutante, cette introduction doit rester concise (1 à 2 pages maximum).

Contexte, enjeux

Cette partie permet de :
- définir plus précisément le sujet traité : donner si besoin des éléments de définition, éclaircir certains termes…
- donner à voir le contexte global dans lequel le sujet s'inscrit : contexte législatif, analyses issues de chercheurs ou de rapports nationaux, régionaux…
- identifier les enjeux.

Situation en Bourgogne-Franche-Comté

- Données statistiques, études, apports des auditions d'acteurs régionaux, modalités d'interventions publiques, privées, associatives…
- Identification des atouts, faiblesses et spécificités de la région sur ce sujet.

Analyse et préconisations

Sur la base de la partie précédente et de la problématique identifiée au début des travaux, l'instance de travail expose l'analyse du CESER :
- l'analyse constitue le socle des préconisations qui doivent être argumentées avec soin, dans une recherche de pertinence, de concision, de précision et de faisabilité. La présentation de ces préconisations est organisée, au choix, selon les besoins du rapport :
  - par thème,
  - par priorité,
  - par temporalité,
  - en fonction des décideurs ciblés.

Conclusion

- Elle récapitule brièvement le cheminement du rapport.
- Elle ouvre la réflexion sur d'autres questions et d'autres perspectives de travail.

Pour être plus percutante, cette conclusion doit être concise (1 à 2 pages maximum).

Annexes du rapport

Elles doivent se limiter à quelques pages ; à cette fin, les cartes, graphiques et tableaux utiles à l'analyse sont à insérer dans le corps du texte.
Les annexes sont composées de :
- la lettre de saisine de l'Exécutif (le cas échéant),
- la liste des membres de l'instance de travail,
- la bibliographie,
- la liste des personnes auditionnées,
- un glossaire / une table des sigles.

• Le recours aux notes de bas de page doit rester limité.
• Hors déclarations des groupes et annexes, le document final compte 40 pages maximum.
• Le document est accompagné d'une synthèse de deux pages présentant l'essentiel de la problématique et des préconisations.

Conception/réalisation : CESER BFC.

CESER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon
4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03

Site de Dijon
17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr